



## Evaluation spécifique des régimes de retraite relatifs aux Marocains Résidant à l'étranger

### TERMES DE REFERENCE

#### 1. OBJET DE LA MISSION

Cette mission consistera à fournir une assistance technique au MdCMRE pour dresser un état des lieux des conditions effectives d'accès aux régimes de retraite des MRE (anciennement salariés non salariés et indépendants) dans les principaux pays cibles d'installation des MRE.

Elle devra permettre de :

- identifier et décrire de façon précise les différents régimes de retraite dont bénéficient déjà ou dans lesquels cotisent les MRE salariés et indépendants, les dispositifs de départ en retraite et d'accès aux droits accumulés dans les principaux pays de destination (voir leur liste plus bas) ;
- évaluer les forces et les faiblesses de la position des MRE dans leurs démarches d'accès à leurs droits à pension, à l'aune des conventions et recommandations qui composent le cadre normatif de l'OIT en matière de sécurité sociale (C157), les conventions de l'OIT relatives à la protection des travailleuses et travailleurs migrants (C97, C143), les recommandations relatives à la protection sociale, en particulier la R202 sur les socles de la protection sociale, ainsi qu'à la lumière des conventions bilatérales de sécurité sociale en vigueur ;
- évaluer les capacités (Ressources humaines, situation financière, dispositifs, compétences, etc.) des principales institutions de sécurité sociale et de régimes de retraite au Maroc en termes d'accès des MRE aux régimes de retraite existant ;
- Evaluer l'impact de la pandémie Covid-19 sur la protection des MRE et leur accès aux régimes de retraite dans les pays de destination ;
- Emettre des recommandations de mesures opérationnelles et concrètes assorties d'une proposition d'un plan opérationnel de mise en œuvre et d'une estimation budgétaire, destinées au MDCMREM, MAECAMRE, MTIP / CNSS.

#### 2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Maroc est un pays d'immigration et d'émigration depuis plusieurs décennies. Cette question nécessite une caractérisation approfondie de l'étape actuelle de développement du Maroc et de l'équilibre à long terme entre l'offre et la demande des forces de travail au

service des priorités de l'économie marocaine et d'un développement équitable de ses talents et compétences.

En plus, la diaspora marocaine a connu des refontes profondes dans sa structure socio-économique durant les deux dernières décennies. En 2017, on estimait l'effectif des Marocains résidant à l'étranger à plus de 5 millions de personnes<sup>1</sup>. La plus grande partie de cette population est installée dans les pays de l'OCDE. Les statistiques disponibles auprès des pays de l'OCDE indiquent une tendance à la baisse de l'émigration nette en provenance du Maroc vers les pays de l'OCDE<sup>2</sup>. Le nombre des MRE de retour a été plus élevé pendant la crise économique dans les pays de l'OCDE déclenchée en 2008 et la crise politique et économique dans les pays arabes<sup>3</sup>. Le contexte actuel et les effets de la pandémie Covid-19 accentueront probablement cette tendance en raison de la perte d'emploi. Outre les pays traditionnels de séjour (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie et Espagne), et face aux nouvelles contraintes imposées par les pays de l'UE, des flux se créent parallèlement vers les pays du Golfe, le Canada et les Etats-Unis. Cette émigration vers les pays du Golfe et les Etats-Unis doit composer avec des législations peu protectrices des droits des travailleuses et travailleurs, ainsi qu'avec le manque d'accords entre le Maroc et ces pays en matière de migration et de sécurité sociale.

La durée de l'émigration marocaine a donné lieu à l'émergence de nouvelles problématiques notamment liées à la transférabilité des droits sociaux (droits à pension en particulier) pour ceux qui font le choix du retour au Maroc. Le retour des MRE âgés – qui tend à s'intensifier – pose le besoin de mesures spécifiques pour faciliter leur réintégration au niveau social (information et accompagnement social, juridique et administratif, accès aux logements sociaux et aux soins de santé, protection de leurs droits à pension, etc.).

Face aux besoins de plus en plus différenciés et complexes des MRE, le MDCMRE a élaboré sa stratégie nationale en faveur des Marocains du Monde<sup>4</sup> ayant pour objectif de « mieux les servir et mobiliser leur potentiel considérable en tant qu'acteurs à part entière dans le développement du Maroc ». Dans le même sens, le MDCMRE a réalisé une étude sur la protection sociale des MRE<sup>5</sup> qui a permis de constater que sur 100 pays où résident les MRE, seules 19 conventions ont été signées par le Maroc, dont 15 sont vigueurs et 3 sont signées et non encore ratifiées.

, que les Marocains résidant à l'étranger ne sont pas suffisamment informés de leurs droits et que les conventions bilatérales de sécurité sociale ne sont pas assez protectrices car elles ne couvrent pas toutes les catégories des travailleurs marocains et ne répondent pas à la totalité de leurs besoins.

Le besoin de rapprocher les législations en matière de sécurité sociale est né, pour le Maroc, de l'importance de la communauté marocaine à l'étranger qui s'est accrue notamment après la seconde guerre mondiale, suite au recrutement de nombreux travailleurs marocains dans les pays européens en reconstruction. Depuis 1960, et en vue de maintenir les droits acquis de ses ressortissants en matière de sécurité sociale, le Maroc a entrepris avec les pays étrangers des négociations et a conclu plusieurs conventions en la matière.

---

<sup>1</sup> Selon le rapport (2017) de l'OCDE intitulé : [Talents à l'étranger : une revue des émigrés marocains](#) . Voir aussi le rapport du HCP : [Résultats de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale 2018-2019, Juillet 2020](#)

<sup>2</sup> [Idem](#)

<sup>3</sup> La migration de retour a augmenté de 30 % au cours des dix derniers, selon le rapport de l'OCDE (2017) ; [Idem](#)

<sup>4</sup> [SNMM](#)

<sup>5</sup> [Site Web du MDCMRE](#)

La CNSS est mandatée pour coordonner techniquement les accords internationaux de sécurité sociale dont le Maroc est signataire et qui visent à « résoudre les difficultés spécifiques que rencontrent les migrants, notamment du fait de leur statut d'étrangers »<sup>6</sup>. Cette coordination suppose :

- La suppression des dispositions discriminatoires fondées sur la nationalité ;
- La neutralisation des restrictions affectant le champ d'application territoriale de la législation ;
- L'élaboration de carrières d'assurance nationale pour les migrants ;
- L'instauration d'une coopération entre les institutions et les organismes nationaux de sécurité sociale chargés d'octroyer les prestations.

Le Maroc fonde son approche de la coopération internationale en matière de protection sociale sur quatre principes fondamentaux :

- Principe de l'égalité de traitement ;
- Principe de réciprocité ;
- Principe du maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition ;
- Principe du transfert des droits<sup>7</sup>.

Pour ce faire, l'amélioration des services publics rendus aux MRE occupe une place de plus en plus importante au sein des programmes du MDCMRE, et ce afin de pouvoir répondre aux préoccupations et aux contraintes auxquelles ils sont confrontés. La compréhension des défis rencontrés par les MRE pour accéder à leurs droits sociaux ainsi que des motivations de la réticence de certains pays à signer avec le Maroc des conventions bilatérales en matière de sécurité sociale est d'autant plus importante dans le contexte de récession économique et de crise sanitaire en Europe, où se trouvent la majorité des pays de destination des MRE.

Dans ce contexte et cette dynamique, le MDCMRE en partenariat avec les différents acteurs concernés (MAECAMRE, MTIP, CNSS, etc.), s'est fixé pour objectif de veiller à promouvoir la couverture sociale des MRE à travers le renforcement de la portabilité des prestations sociales en vue de la préservation des droits acquis, l'extension et l'actualisation des conventions bilatérales de sécurité sociale entre les pays de destination et le Maroc, ainsi que la préservation des droits sociaux et la protection sociale des travailleurs marocains résidant à l'étranger. Depuis mai 2020, le MDCMRE a pris le lead d'une initiative nationale visant à accompagner les MRE à travers un plan d'action d'urgence. Il a mis en place une cellule de crise et pris différentes mesures d'urgence dont le développement et l'adoption d'un plan d'action d'urgence.

A l'occasion de la réunion du Comité de Coordination Technique du programme THAMM, organisée le 2 juillet 2020 ; et à la suite des échanges entre le BIT et le MDCMRE concernant une assistance technique pour appuyer la mise en place d'un plan d'urgence national Post-covid-19<sup>8</sup>, un consensus a émergé pour la conduite d'enquêtes, études et évaluations sur l'impact de la COVID-19 sur les conditions socio-économiques des MRE. Cette assistance technique devra permettre l'éclairage et le pilotage de l'action publique marocaine envers les Marocains Résidant à l'Etranger et leurs familles dans le contexte de la pandémie COVID-19 et des conséquences post-COVID-19, spécifiquement en termes de perte d'emploi et de couverture sociale.

---

<sup>6</sup> <https://www.cnss.ma/fr/content/conventions-internationales-1>

<sup>7</sup> Ibid.

De façon spécifique, un travail ciblé consiste à étendre le régime de retraite et prévoyance obligatoire marocain (pension de vieillesse) aux MRE, qui fait l'objet d'un projet de loi d'extension du système de la protection sociale aux MRE en cours d'examen par le Gouvernement. La réalisation d'une évaluation des régimes de retraite au profit des MRE s'inscrit dans le cadre de ce chantier.

Cette mission de consultation s'inscrit dans l'Objectif Spécifique 1 portant sur **l'établissement progressif des cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires en matière de migration et de mobilité légales en particulier visant l'amélioration des droits des travailleurs migrants et luttant contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite**, du programme THAMM « Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord ». Ce programme est financé par l'Union européenne et est mis en œuvre conjointement par le BIT et l'Organisation internationale des Migrations (OIM). Il est conçu comme un programme sous régional visant à favoriser des possibilités de migration et de mobilité de la main-d'œuvre sûres, ordonnées et régulières et mutuellement bénéfiques pour les pays d'Afrique du Nord. Le programme s'appuiera sur les normes et cadres internationaux existants pour promouvoir une migration équitable de la main-d'œuvre et des systèmes de recrutement équitables.

La mission, objet de ces TdR, fait partie d'une proposition d'assistance technique formulée par le BIT et validée par le MDCMRE et comportant les activités suivantes :

1. Evaluation spécifique des régimes de retraite / Droits sociaux des MRE en post Covid-19 ;
2. Estimatif d'ensemble et projections chiffrées sur les effectifs de MRE en situation de vulnérabilité ;
3. Conduite d'une enquête d'évaluation de l'impact de la crise COVID-19 sur les Marocains Résidant à l'étranger (MRE) » ;
4. Evaluation des besoins du réseau consulaire marocain à l'étranger dans sa réponse à l'impact du COVID-19.

Les résultats de ces études permettront d'éclairer et d'orienter l'action publique du gouvernement marocain, à travers des recommandations de mesures opérationnelles pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur les Marocains résidant à l'étranger et leurs familles, notamment en termes de perte d'emploi et de couverture sociale.

Les présents termes de référence portent sur l'activité 1 ci-dessus.

### **3. OBJECTIF DE L'ETUDE**

Cette étude permettra d'examiner et d'évaluer les modalités d'accès (en droit et en pratique) des MRE aux régimes de retraite dont ils dépendent dans les pays dans lesquels ils sont ou ont été salariés/travailleurs afin d'en dresser un état des lieux dans le contexte actuel du Covid-19 et en post-Covid-19. Il s'agit spécifiquement de :

- examiner et évaluer et dresser un état des lieux des régimes de retraite dont bénéficient déjà ou dans lesquels cotisent les salariés MRE, les dispositifs de départ en retraite et la réalité d'accès aux droits accumulés par les MRE dans les pays de destination ainsi que les obstacles à la perception de ces droits dans ces pays et depuis le Maroc pour ceux qui ont fait le choix du retour;
- émettre des recommandations de mesures concrètes et opérationnelles pour :

- l'extension du régime d'assurance vieillesse obligatoire existant proposé par la CNSS aux MRE ou l'élaboration d'une forme de « carrière d'assurance nationale »<sup>9</sup>, dans le cadre de la mise en place effective du projet de loi en cours sur la protection sociale ;
- l'amélioration des conditions de portabilité des droits à pension accumulés dans un pays d'emploi et leur accès effectif en situation de retour au Maroc ;
- l'étude devra également couvrir la portabilité des droits à pension de reversion ou de survivants pour les conjoints veuves et veufs de travailleur(se)s MRE décédés et la portabilité des droits à pension d'invalidité ;
- la mise en place d'une plateforme digitale de communication et de sensibilisation des MRE autour du régime de retraite proposé ;
- la mise en place d'une cellule d'accompagnement et de gestion du régime de retraite dédiée au MRE en partenariat avec la MTIP/CNSS, chargée d'offrir aux MRE des prestations de protection sociale durables dans l'éventualité d'autres crises pouvant affecter les travailleurs marocains à l'étranger et leur famille.

#### **4. RESULTATS /LIVRABLES DE LA MISSION**

- Note méthodologique décrivant en détail le processus méthodologique de l'assistance technique ciblée et pertinente au profit du MDCMRE, à la base des présents TdR. Cette note méthodologique sera également présentée en PPT aux acteurs concernés ;
- Elaboration d'un rapport d'état des lieux analytique à présenter sous la forme d'un rapport narratif succinct incluant :
  - un résumé des principales conclusions ;
  - détails des résultats de l'évaluation basés sur des critères, indicateurs et variables observables;
  - Recommandations des mesures réalistes, pertinentes au MDCMRE et aux autres institutions concernées (MAECAMRE, MTIP/CNSS) permettant de contribuer à la mise en œuvre du projet de loi sur la protection sociale.
  - Proposition d'un plan d'action de mise en œuvre des mesures et une estimation budgétaire pour chaque mesure (mise en place d'un régime de retraite complémentaires pour les MRE, mise en place d'une plateforme digitale de communication et de sensibilisation des MRE autour du régime de retraite proposé, mise en place d'une cellule d'accompagnement et de gestion du régime de retraite dédié au MRE en partenariat avec la CNSS / MTIP) ;
- Elaboration et présentation PPTaux acteurs concernés, reprenant l'ensemble de la démarche et ses principaux résultats et recommandations.

---

<sup>9</sup><https://www.cnss.ma/fr/content/conventions-internationales-1>

## **5. METHODOLOGIE**

Cette évaluation sera réalisée en étroite collaboration avec le MDCMRE, MAEC/DACS et le BIT. La méthodologie qui sera proposée devra :

- se baser sur une revue et analyse documentaires relatives aux régimes de retraite existant au Maroc et dans les pays de destination ;
- se baser sur des entretiens semi-directifs avec les principales institutions intervenant en matière de sécurité sociale et de régime de retraite au Maroc et les acteurs tripartites impliqués ;
- se baser sur des entretiens semi-directifs avec les MRE autour de leur compréhension et connaissances des dispositifs de retraites existants et de leurs droits ;
- décrire la façon d'accéder aux sources des données et la méthode d'exploitation de ces données ;
- proposer une grille d'analyse basée sur des critères et des indicateurs relatifs à l'accès des MRE aux régimes de retraite, d'une part et à l'impact et aux risques du contexte socio-économique de la pandémie Covid-19 sur les MRE d'autre part.

Les pays qui devront être visés en priorité seront : France, Belgique, Italie, Espagne, Allemagne, Pays du Golfe, Canada et Pays-Bas.

## **6. APPROCHE ET DEMARCHE**

**L'approche proposée sera articulée autour de cinq moments clés :**

1. préparation d'une note méthodologique, décrivant le processus méthodologique pertinent et efficace, identifiant les sources de données principales et affinant les questions de recherche auxquelles les sources permettront de répondre ;
2. présentation de cette note méthodologique aux parties prenantes pour enrichissement et validation;
3. élaboration des outils de collecte et d'analyse des données à valider par le BIT et le MDCMRE, réalisation de l'évaluation et traitement des résultats ;
4. préparation et élaboration du rapport ;
5. présentation des principales conclusions et recommandations de mesures assorties d'un plan d'action et d'une estimation budgétaire, aux parties prenantes et finalisation du rapport.

Le/la consultant-e devra mener la mission dans une dynamique participative et interactive. Dans ce sens, la description de la démarche et de l'approche participative devra être mise en exergue.

Une considération spécifique devra être apportée à l'enjeu de la dimension Genre et prendre en compte les situations et différenciées et spécifiques des MRE femmes et hommes.

## **7. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT-E PRINCIPAL-E**

- Niveau académique : diplôme universitaire supérieur (master ou plus) : économie, sociologie du travail, sciences sociales, relations internationales / affaires étrangères ; GRH ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation de diagnostic et d'état des lieux socio-économique, notamment relative aux systèmes de protection sociale, sécurité sociale et régimes de retraite ;
- Expérience et réussite prouvée dans la conception d'outils de collecte de données et la conduite d'enquête socio-économiques, de diagnostic organisationnel, avec publications à l'appui ; une expérience en amélioration de la performance des organisations en temps de crise / désastres, en particulier avec les services publicssera un atout ;
- Excellente maîtrise du français ; l'arabe et l'anglais seraient un atout.

## **8. COMPETENCES REQUISES:**

- Connaissance en matière de migration en général et de migration de main d'œuvre en particulier sera un atout.
- Très bonne capacité de produire des rapports de très bonne qualité rédactionnelle ;
- Une connaissance approfondie de la problématique de la migration, des stratégies et politiques de développement,
- Une très bonne connaissance du paysage institutionnel, politique marocain.

## **9. CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA MISSION**

**La durée de cette étude est estimée à un volume de travail de 20 jours étalés entre le 18 décembre 2020 et le 22 février 2021.**

**Tableau récapitulatif des tâches et livrables attendus**

	<b>Tâches et livrables</b>	<b>Durée Jour/personnes</b>	<b>Echéancier</b>
<b>A</b>	Note méthodologique exécutive décrivant en détail le processus méthodologique, notamment les bases de données existantes et accessibles, les indicateurs qui seront utilisés et la modélisation qui permettra les estimatifs de l'assistance technique à la base des présents TdR	2	25 décembre 2020
<b>B</b>	Présentation PPT de la note méthodologique aux commanditaires au début de la mission	1	28 décembre 2020

	Elaboration des outils de collecte et d'analyse nécessaires	2	30 décembre 2020
<b>C</b>	Présentation d'un rapport d'évaluation analytique argumenté présenté sous la forme d'un rapport narratif succinct, incluant les résultats de l'évaluation, les recommandations de mesures opérationnelles et un plan d'action et budget de mise en oeuvre	12	26 janvier 2021
<b>D</b>	Préparation d'une présentation PPT présentant les éléments clés du rapport aux parties prenantes dans une réunion.	1	3 février 2021
<b>E</b>	Recueil des commentaires des parties prenantes et finalisation du rapport	2	9 février 2021
	<b>TOTAL</b>	<b>20 jours</b>	

## **10. CONSTITUTION E L'OFFRE**

Les documents à remettre dans le cadre de la soumission de l'offre sont :

### **OFFRE TECHNIQUE**

- Une note méthodologique :
  - Compréhension des travaux à réaliser ;
  - Démarche méthodologique ;
  - Ajustements ou variantes proposées ;
  - Calendrier d'exécution ;
  - Moyens humains et matériels détaillés.
- Références de travaux précédents :
- Les attestations de services rendus et autres titres pouvant appuyer la candidature ;
- CVs des consultant-es/expert-es et copies de diplômes.

### **OFFRE FINANCIERE :**

La soumission d'une offre détaillée précisant les honoraires (j/p) et une estimation des frais connexe de la mission.

### **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Profil du cabinet de consultance et CV des consultant-es;
- Patente / ICE et quitus fiscal à jour.
- Références des diplômes et des expériences similaires du /des consultant-es.



## **11. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES**

### **a. Conditions financières**

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MAD, selon la grille interne du BIT concernant les prestataires de consultation nationale toutes charges comprises.

### **b. Modalités de paiement**

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des livrables (point 7 de ces TDR) à la satisfaction du BIT ; et ce de la façon suivante :

- Un paiement de 30% après validation du livrable A ;
- Un paiement de 70% après validation de tous les livrables B, C, D et E

## **12. DELAIS POUR LA SOUMISSION DES CANDIDATURES**

- Les candidat-es intéressé-es devraient soumettre à l'attention du BIT et du MDCMRE, une proposition technique et financière détaillée, accompagnée des documents demandés au plus tard le **9 décembre 2020 à 23h59**.
- Les propositions devront être envoyées par e-mail simultanément aux deux adresses électroniques suivantes :
- [amraoui@ilo.org](mailto:amraoui@ilo.org) (BIT)
- [yassinematoug@gmail.com](mailto:yassinematoug@gmail.com) (MDCMRE)